

QUID DU CONSEIL COMMUNAL DE FOURQUEUX ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, et jusqu'aux prochaines élections - ou à l'annulation de la fusion par le tribunal administratif (deux recours sont en instance) -, Fourqueux est devenue une commune déléguée de la commune nouvelle. A ce titre, elle est composée des 27 conseillers municipaux d'origine dont un maire-délégué, des adjoints et conseillers délégués qui perçoivent des indemnités. Leur rôle est d'agir au sein d'un conseil communal de Fourqueux, dont les compétences, définies dans la chartre de gouvernance à l'origine de la fusion de communes, sont d'émettre des avis relatifs à :

- l'évolution d'équipements ou de services de proximité présents sur le territoire de la commune déléguée et dont la gestion est assurée par la commune nouvelle ;
- tout projet d'aménagement et/ou d'équipements de proximité dans le champ des compétences exercées de plein droit par la commune nouvelle ;
- les montants des subventions accordées aux associations par la commune nouvelle ;
- l'ensemble des projets qui concernent le territoire de la commune déléguée.

A ce jour, le conseil communal de Fourqueux n'a pas été réuni une seule fois, les élus fourqueusiens n'ont jamais été consultés !

Nous déplorons cette absence de respect des engagements : le conseil communal de Fourqueux doit exister, doit permettre le débat et aboutir à des propositions concrètes et des avis éclairés et consensuels pour la commune nouvelle. C'est à ce prix, et à ce seul prix, que l'intégration du village de Fourqueux dans la commune nouvelle aura une chance de réussir.

Pour l'instant, notre village semble s'endormir. Plus aucune communication n'est faite par les responsables fourqueusiens en direction des élus NEF qui ont beaucoup de mal à obtenir des réponses à leurs demandes. Les seules informations qui nous parviennent émanent directement de nos concitoyens, des associations ou, bien tardivement et de façon peu fiable, de la newsletter hebdomadaire.

Matthieu Cadot